



Association
Les îles du Ponant

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire

*Ile de Bréhat
13 février 2015*

*Chausey
Bréhat
Batz
Ouessant
Molène
Sein
Glénan
Groix
Belle-Île
Houat
Hoëdic
Arz
Ile aux Moines
Yeu
Aix*

Vivons nos îles



Association
Les îles du Ponant

Le treize février deux mille quinze, à dix heures trente, à la salle polyvalente de l'île de Bréhat, les membres de l'Association des Iles du Ponant se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation écrite en date du 16 janvier 2015.

Etaient présents :

- . **M. G. DEROUIN**, Secrétaire Général de la Préfecture de Saint Brieuc, représentant M. Pierre LAMBERT, Préfet des Côtes d'Armor,
- . **Mme M. DANION**, Conseillère Régionale de Bretagne en charge des Iles, représentant M. P. MASSIOT, Président,
- . **Mme C. GOICHON**, Conseillère Régionale des Pays de la Loire, représentant M. J. AUXIETTE, Président,
- . **M. Loïc LAISNE**, représentant M. E. de OLIVEIRA, Préfet maritime de l'Atlantique
- . **M. E. BOTOREL**, Conseiller général de Paimpol, représentant M. C. LEBRETON, Président du Conseil Général des Côtes d'Armor,
- . **Mme D. GUILLAUME**, Conseillère générale de Groix, représentant M. F. GOULARD, Président du Conseil Général du Morbihan
- . **Mme C. SIMON-GUILLOU**, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil Général du Finistère, représentant M. P. MAILLE, Président,
M. G. PIERRE, Conseiller général de Quiberon (Houat-Hoëdic),
M. B. NOURY, Conseiller général – Maire de l'île d'Yeu, Vice-Président de l'Association,
M. A. GALL, Conseiller général de Vannes-Ouest (Arz et Ile aux Moines)
- . **MM. P. HUET**, Maire de Bréhat et **J.L. LE PACHE**, Adjoint au Maire et représentant,
. **M. O. MAILLET**, Adjoint au Maire et représentant de Batz,
. **MM. D. PALLUEL**, Maire d'Ouessant et Président de l'Association et **T. ROLLAND**, représentant,
. **M. D. MASSON**, Maire de Molène,
. **M. D. SALVERT**, Maire de Sein,
. **M. F. LE GARS**, Maire de Le Palais, Président de la Communauté de Communes de Belle-Ile en mer,
. **M. L. LAMBOTIN**, Conseiller municipal et représentant de Sauzon,
. **Mme V. BERTHO**, Maire de Locmaria / Belle-Ile en mer, trésorière de l'Association
. **Mme A. VIELVOYE**, Maire de Houat,
. **M. S. KERGAL**, Adjoint au Maire et représentant de l'île d'Hoëdic,
. **Mme MH STHEPHANY**, Maire de l'île d'Arz, et **M. J. POIDVIN**, représentant,
. **M. P. LE BERIGOT**, Maire de l'île aux Moines,
. **Mme S. GROC**, Adjointe au Maire de l'île d'Yeu
. **M. T. LAUTH**, Adjoint au Maire de l'île d'Aix
- . **Mmes MT BUCHER-COLIN, P. DUBREIL, MM. L. AVRIL, M. CHARUAU**, représentants des OTSI des îles,
- . **MM. F. ALLAINMATT, S. CORLOUER, G. CREAC'H, C. CREAC'H, L. CREAC'H, P. CREAC'H, E. LOYER, S. CLERGUE, M. LE GUEN**, représentants des Compagnies de transport maritime et aérien,
- . **M. A. QUEMENEUR**, représentant des Chambres Régionales des Métiers et de l'Artisanat,

Ont donné pouvoir :

Mmes/MM. P. BASTIEN, A. BURNET, Y. BOTREL, JL CHIFFOLEAU, N. CONAN-MATHIEU, A. DAHER, M. DUPONT, R. FERRAND, D. GUILLOU, A. HUCHET, D. LE GAC, R. LE GOFF, C. LE BRETON, G. LE MAREC.

Se sont excusés :

Mmes D. BAUDRY, A. BILLON, N. CONAN-MATHIEU, C. EHREL, O. HERVIAUX, A. HUCHET, C. IMBERT, A. LE LOCH, F. LEQUIN, A. LE MASSON, S. MARCILLY, E. MOISDON, C. PRUNAUD,

MM. P. BASTIEN, L. BEAUV AIS, J. BIZET, J.L. BLEUNVEN, Y. BOTREL, G. BOUCHET, Y. BRIEN, A. BURNET, D. BUSSEREAU, G. CABIOCH, M. CANEVET, JL CHIFFOLEAU, M. CHOQUET, C. COCHONNEAU, M. CROCHET, A. DAHER, A. DAHER, M. DUPONT, R. FERRAND, F. GOULARD, D. GUILLON, C. LEBRETON, D. LE GAC, R. LE GOFF, J.F. LE GRAND, G. LE MARC, M. LE SCOURNEC, JF MACAIRE, F. MARC, P. MASSIOT, Y. MOREAU, N. NAUDIN, P. PAUL, H. PELLOIS, B. RETAILLEAU, G. ROUILLARD, L. SERVANT, D. YVON.

Etaient également présents :

M. A. GENCE, DDTM 22,
M. F. VICTOR, DIRM NAMO,
D. OLIVRY, CELRL,
M. O. BERNICOT, SGAR,
Mmes S. WARIN, M. GALLARD, Conseil Régional de Bretagne,
MM. V. DENBY-WILKES, J. DENIEL EDF,
M. D. FLEURANT, ERDF,
Mme K. HENRY et A. CAPP, Orange
Mme S. CAUSSE, ADT 29,
M. L. BRIGAND, U.B.O.,
Mme S. RICHARD-LARVOR, Assistante Députée C. ERHEL,
Mme C. ILLIAQUER, MM. M. DONDEYNE, N. LE ROCH, Cté de Communes de Belle-Ile,
Mme M. CARO, M. LE ROUX, M. B. CHOPIN, DGS- Secrétaires de Mairie,
Mmes et MM. les Conseillers municipaux de Bréhat : M. JL LE PACHE, Mmes ML RIVOALEN, A. JOSETTE, Adjoints, Mmes B. CAZENAVE, MC DUPERRE, Conseillères municipales,
M.Y. COLIN, ancien Maire
MM. J.M. SAVARY, commissaire aux comptes, P. LE GUELLAUT, expert-comptable, M. BREDIN, Mmes GAUTER, HOUZE – AIP.

x x x x

M. Patrick HUET, Maire de Bréhat, souhaite la bienvenue aux participants et leur présente l'île, 1^{er} site classé de France en 1907 et seule commune insulaire des Côtes d'Armor : elle s'étend sur 315 ha, 350 habitants y vivent à l'année, au moins 20 fois plus en été, plus de 370 000 visiteurs la parcourent chaque année et le taux de résidences secondaires atteint 77,3 %. Aux services publics (mairie, poste, école primaire avec 30 élèves) s'ajoutent un médecin, un EHPAD, des sapeurs-pompiers, un syndicat d'initiative, un camping, une école de voile, etc... qui contribuent avec de nombreuses associations à la vie et au dynamisme de l'île. L'économie actuelle repose essentiellement sur le tourisme qui génère des activités commerciales, artisanales et agricoles. L'île est desservie par une compagnie maritime privée pour les passagers. Elle est reliée au continent pour l'eau, l'électricité et le téléphone fixe et dispose d'une bonne couverture pour l'internet et le téléphone mobile.

Les priorités actuelles concernent la poursuite des mises aux normes (bâtiments publics, assainissement...) qui pèsent sur le budget, la recherche de solutions durables pour le transport maritime et terrestre des marchandises avec toutes les parties prenantes dont le Conseil Général des Côtes d'Armor, et le traitement des ordures ménagères qui dépendra des décisions prises en matière de transport.

M. HUET remercie l'Etat, la Région, le Département, l'ADEME et l'Agence de l'Eau pour leur soutien aux investissements déjà réalisés, les plus récents concernant la caserne des pompiers et la déchetterie, et pour ceux à venir, dont la taille est souvent sans commune mesure avec les capacités financières de la Commune.

Le cadre et un environnement exceptionnels ne sont pas suffisants et la volonté de l'équipe municipale est de tout faire pour maintenir une population permanente. Il conclut en reprenant les vers du poète-romancier Edmond Haraucourt : « Quand on connaît Bréhat, on y pense, quand on y pense, on y revient, quand on y revient, on l'adopte ».



Après avoir remercié le Maire pour son accueil, le Président Denis PALLUEL ouvre la séance en faisant part des excuses de plusieurs personnalités et en remerciant les personnes présentes, représentants de l'Etat, des Régions, des Départements, des institutions, Maires et anciens Maires des îles, pour l'intérêt qu'il porte à l'Association.

X

X X

PARTIE STATUTAIRE

I – RAPPORT MORAL

Le Président donne lecture du rapport repris ci-dessous :

« Cette année, comme tous les six ans, a été une année importante et a vu le renouvellement de nos conseils municipaux et donc de nos membres.

Je tiens à saluer l'investissement de tous les élus avec lesquels nous avions œuvré au sein de l'association pour nos îles jusqu'au début de cette année. J'ai déjà pu constater combien l'ensemble des conseils renouvelés perpétuent cet engagement pour la survie de nos îles, au service de leurs populations. Quand nous sommes élus, nous savons que le contrat est à durée déterminée et que nous pouvons être « remerciés » au double sens du terme. Bien évidemment, le choix des électeurs s'impose à tous. Qu'il me soit néanmoins permis de saluer tous les anciens Maires qui n'ont pas été réélus ou qui ne se sont pas représentés. Entre nous tous, durant ces quelques années de mandat commun, se tissent de vraies relations d'amitié. C'est l'amitié entre les îles, et celle-ci se perpétue quelles que soient les personnes qui l'incarnent. Tant qu'il en sera ainsi, tout ira bien et je le dis tout va bien ! Ce nouveau Conseil d'administration a élu un nouveau bureau et je le remercie de la confiance qu'ils nous ont accordée.

Le calendrier nous a engagés très vite dans l'action.

Il a parfois fallu réagir très vite, à l'image des interventions pour le soutien des situations insulaires que ce soit sur la loi du 17 mai 2013 prévoyant la nouvelle organisation des élections départementales et le redécoupage des cantons ou le projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale (Notr).

Force est de constater que, d'un département à l'autre, la prise en compte des anciens cantons littoraux n'a pas eu le même écho. Alors que le maintien d'un seuil raisonnable pour garder l'intercommunalité existante semble être mieux engagé malgré des flottements qui parfois nous laissent perplexes... Et dans ce mouvement de réforme territoriale, plus que jamais nous devons dire que réformer, décentraliser, ce n'est pas nécessairement mettre tout le monde dans le même moule.

La vigilance doit toujours être de mise, les maires le savent bien pour pouvoir réagir et défendre au mieux les intérêts des îles

Le lien vital que constituent les transports maritimes en fournit un bon exemple. Les modifications en ce domaine sont toujours observées avec attention et parfois inquiétude et crainte. Le bateau, quelle que soit la distance, c'est notre cordon ombilical. Et je n'oublie pas finalement que le principal dénominateur commun entre tous nos territoires, c'est qu'on ne peut y aller qu'en bateau !

En fonction de l'évolution des règles, de l'environnement économique, et des modifications auxquelles ses opérateurs peuvent être contraints, les réactions ne peuvent être que vives, quand les modifications sont vécues comme une dégradation. Les compétences en la matière



relèvent pour l'instant des Conseils généraux pour les îles ayant une ligne dite de service public. Nous avons, par deux fois, dans une période récente, engagé le débat sur cette question (lors d'une réunion thématique à laquelle nous avions convié les départements et les opérateurs puis à l'Île d'Yeu). Deux thèmes principaux ont été abordés : le mode de gestion (régie ou DSP) et la prise en compte des besoins des insulaires. Nous avons toujours dit que nous comprenons la charge financière que représentent les liaisons maritimes pour les départements. Mais si cette charge est trop lourde, ce n'est pas en rognant sur la qualité du service ou augmentant sans limite son prix que l'on trouvera des solutions satisfaisantes. Si l'on veut bien considérer que les îles sont une vraie richesse patrimoniale mais aussi socio-économique pour l'ensemble de la collectivité, qu'on arrête de culpabiliser les îliens en leur disant en permanence qu'ils coûtent cher ! La désertification de certaines parties du territoire, cela coûte aussi très cher. Et je ne peux que faire un constat maintes fois répété : c'est dans les îles où les conditions d'accès sont les plus difficiles en termes de liaisons maritimes que le déclin démographique et économique est le plus fort. Alors peut-être est-il temps de donner aussi à ceux qui en ont la charge les moyens de maintenir des liaisons essentielles ou même de les développer quand elles sont insuffisantes. On a dépensé des fortunes pour relier les stations de ski aux grands axes de circulation par des infrastructures routières très coûteuses, on est prêt à dépenser des centaines de millions en Bretagne pour désenclaver notre région en raccourcissant de quelques minutes le trajet en TGV en faisant appel à la solidarité nationale, à juste titre je tiens à le préciser. Ne pourrait-on imaginer cette solidarité nationale pour les départements ou plus tard peut-être les régions gérant dans des conditions difficiles des services de transport maritime ? Les renouvellements des DSP ou des conditions de transport sont toujours un moment délicat, aucune île n'est potentiellement à l'abri. En 2014, ce sont les îles du Mor Braz, mais aussi Bréhat pour ses marchandises, qui ont eu à faire face à une crise grave, pour le Finistère, les échéances de renouvellement sont pour 2015, après un épisode tendu sur la liaison aérienne il y a quelques années. Notre association ne saurait être directement impliquée dans les conflits qui peuvent exister, mais elle suit de très près ce qui se passe et rappelle inlassablement que les îles sont des territoires où l'équilibre socio-économique est très fragile. Nous demandons une fois de plus que les élus insulaires soient consultés, écoutés sur ces questions touchant de très près à l'avenir de leur territoire.

X
X X

Si l'on peut craindre que certaines décisions mentionnées ci-dessus aient un impact défavorable sur la vie des îles, des engagements positifs sont notés à tous les niveaux institutionnels et territoriaux.

L'engagement de l'Etat et de la Région Bretagne pour les îles bretonnes se concrétise par un projet de contrat territorial de partenariat spécifique. Qu'ils en soient ici remerciés. Je sais que pour les autres îles, elles ne sont pas oubliées et trouvent aussi leur place dans les dispositions qui se mettent en place avec leurs partenaires.

La négociation de ce contrat débutée dès le printemps 2014 et les réflexions étaient déjà engagées dès 2013. Cela a été l'occasion d'un travail important pour l'ensemble de nos **quinze îles**, même si ce contrat n'en engage formellement que **douze**.

Tout juste notre association restructurée, à partir des équipes municipales et de leurs maires tout juste renouvelés, un important travail de définition des actions prioritaires pour la période 2015 – 2020 a été réalisé.

Ce travail a été facilité d'une part, par l'expérience acquise depuis 1971, année de la création de l'APPIP devenue depuis l'AIP et sa bonne connaissance des îles, mais aussi par les travaux universitaires notamment celle de l'équipe du professeur Brigand de l'Université de Brest qui suit les îles depuis longtemps.



Nous en sommes au calage des actions et des priorités partagées avec l'Etat et la Région, à l'image de la réunion de négociation qui s'est tenue hier. Les grandes lignes des priorités pour la période 2015-2020, ne surprendront personne dans notre assemblée ; il s'agit de :

- **Les conditions de vie dans les îles**

avec un levier important et nécessaire qu'est le logement sur les îles, pour tenter de contrer la difficulté particulière à pérenniser une offre de logements accessible aux résidents;

l'autre levier pour ces conditions de vie étant les services que légitimement les habitants sont en droit d'attendre : services essentiels médicaux, sociaux, de sécurité ; services à l'enfance et à la jeunesse ; services aux personnes âgées ; mais aussi les besoins d'activités sportives, et socio-culturelles.

- **L'activité économique**

Très tôt nous avons identifié que l'économie devait être au cœur de nos préoccupations. Cela n'allait pas de soi à priori car ce n'est pas un domaine d'intervention que nous les élus, moi le premier, maîtrisons bien. En effet, construire des logements, des routes, des salles de sport, on sait faire. Mais accompagner des acteurs économiques, au plus près de leur préoccupations, susciter ou accueillir des projets, nous ne savons pas trop comment nous y prendre. Mais, notamment grâce au travail réalisé dans le projet ID-îles, nous mesurons que plus qu'ailleurs, vivre sur une île, c'est un projet de vie. Or, certes il faut avoir un toit, mais aussi une activité. Donc en affichant clairement l'activité économique dans nos priorités, nous marquons fortement notre désir de ne pas nous contenter d'une économie de cueillette ou de rente dans laquelle on pourrait se cantonner. Beaucoup de personnes ont des idées, du courage pour se lancer, aidons les à avoir l'énergie de réaliser et de réussir !

Que ce soit pour l'attractivité touristique, devenue le premier secteur économique des îles ;

mais aussi pour les productions agricoles et d'origine marine (pêche, conchyliculture, algues...), activités traditionnelles de nos îles.

Enfin pour accompagner une nouvelle tendance avec des nouvelles activités qui naissent sur nos îles, pour lesquelles nous espérons tous qu'elles contribuent à l'avenir.

- **La transition écologique et énergétique**

Ce dernier domaine d'intervention concerne à la fois la préservation et la mise en valeur d'une ressource majeure pour leur développement : les sites et les paysages, et une dimension d'engagement vers un nouveau modèle énergétique, que les îles ne peuvent ignorer vu leur fragilité et leur sensibilité aux changements climatiques. Je sais que c'est aussi un enjeu pour lequel nos partenaires sont particulièrement vigilants. Mais plutôt que de le voir comme une contrainte supplémentaire, punitive, sachons saisir l'occasion qui nous est donnée de positionner les îles sur un avenir qui ne soit pas une simple gestion du patrimoine existant. La transition énergétique, c'est bien sûr la préservation de l'environnement, mais c'est aussi de la technologie, du lien social. En étant un peu lyrique, je pourrais même dire que c'est notre nouvel horizon à explorer.

Ce seront environ 10 M€, 6 pour la Région et 4 pour l'Etat pour accompagner ces trois axes prioritaires de 2015 à 2020.

Les partenariats avec les départements sont aussi à rappeler et malgré le travail réalisé et le souhait annoncé pour certains d'associer leur signature à celles de l'Etat et de la Région pour accompagner le contrat Etat-Région-AIP, c'est leur calendrier électoral qui rend l'exercice compliqué.

Le renforcement des partenariats

De plus, l'idée d'améliorer l'efficacité de tous et de renforcer les synergies entre l'ensemble des porteurs de politiques publiques a cette année progressé. Aux côtés de l'Etat, des Régions, des



Départements, des intercommunalités et des pays, d'autres porteurs de politiques publiques intervenant sur les îles ont été approchés :

- l'Agence Régionale de Santé (ARS),
- l'Agence de la Défense de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) qui a déjà soutenu des actions spécifiques sur les îles,
- l'Agence de l'Eau Loire – Bretagne avec laquelle un projet est en cours
- l'Etablissement public foncier de Bretagne avec lequel existe déjà une convention
- Le Conservatoire du littoral qui s'engage à intervenir sur les îles pendant la durée du contrat Etat-Région Bretagne-AIP.
- L'Université de Bretagne Occidentale ; partenariat renouvelé sur les entrepreneurs dans les îles.

Si 2014 n'a pu voir une concrétisation d'un partenariat réaffirmé, l'idée d'une **convention multi-partenaire** a elle nettement progressé et devrait aboutir, à l'occasion d'un projet de **conférence des îles au premier semestre 2015**, à proposer un tel conventionnement.

Les partenariats au-delà des frontières

Vous le savez certainement, l'AIP est un des membres fondateurs du réseau ESIN, réseau des petites îles européennes, et en est le plus ancien réseau national. L'étendue et les moyens de chaque réseau national est très variable, Une partie des propositions de notre association a été jugée intéressante et partagée par bon nombre de nos partenaires : l'importance du volet économique et le soutien aux entrepreneurs et aux productions insulaires. Pour autant la concrétisation d'un programme conjoint reste à faire, ce sera un de nos axes de travail au sein d'ESIN dans le futur.

Les partenariats privés

Différentes structures privées impliquées par leurs activités sur les îles peuvent contribuer à des projets spécifiques :

- c'est le cas, par exemple, avec EDF sur une étude prospective en 2015 sur le gisement photovoltaïque sur les îles non raccordées du Finistère, ainsi que sur un projet de développement nécessitant une production autonome sur Molène ;
- mais aussi le fonds de dotation « perspectives » qui a proposé d'apporter son soutien à la sensibilisation des collégiens des îles du Finistère dans un premier temps, à l'entrepreneuriat dans les îles, en partenariat avec le laboratoire Géomer de l'UBO.

Une veille permanente de l'AIP pour relayer auprès de ses membres de tels projets illustre bien son rôle et son esprit, au service des îles.

X
X X

La culture

La vie sur les îles ne peut se résumer aux investissements et la part de la culture dans l'identité des îles est un élément majeur. Comme chaque année, le soutien de l'AIP aux initiatives culturelles des îles est important pour entretenir ce foisonnement d'initiatives. Par la culture, nous créons l'échange et quand on voit la réussite du festival des Insulaires, ou d'autres initiatives, on se rend compte qu'il n'est pas très difficile malgré nos différences de trouver un langage commun !

X
X X

Enfin, la **vie de notre association** a été marquée cette année par le congé maternité de Manuela, notre coordinatrice, cet heureux évènement a pesé agréablement sur Manuela, mais aussi sur notre activité, particulièrement dans une petite structure comme la nôtre.



Heureusement nos deux autres permanents Armelle et Emilie ont assuré avec dévouement et compétence en plus de leurs missions respectives une partie de l'essentiel même si d'autres travaux ont dû être reportés. Par ailleurs, nous avons senti que la Région était désireuse de voir l'association développer ses missions d'ingénierie notamment prospective, et qu'elle renforce sa capacité à lancer et mener à bien des projets transversaux entre les îles. Comme dirait Bourvil le dire c'est bien, le faire c'est mieux ! C'est pourquoi j'apprécie particulièrement le soutien renforcé de la Région Bretagne qui nous a permis de travailler avec Denis Bredin en qualité de consultant pour pouvoir répondre dans les délais à l'appel à manifestation d'intérêt et explorer le renforcement des partenariats. Cela a un coût, certes, mais ce qui compte c'est la plus-value indéniable qui nous a été ainsi apportée et qui nous permet d'être plus que jamais un partenaire incontournable des départements, de la région, de l'Etat et de tous ceux qui œuvrent dans ou pour les îles. L'engagement de la région Bretagne à poursuivre son aide pour l'ingénierie du contrat sur la période 2015-2020 et sur l'ingénierie prospective sur la même durée nous a conduits à lui proposer la Direction de notre association en remplacement de notre ancien directeur, actuellement en invalidité. Ce choix est stratégique car de cette capacité à nous renforcer dépendra notre avenir dans un paysage institutionnel en pleine mutation pour ne pas dire chamboulement.

Cela pose d'ailleurs la question de l'évolution de l'association

Vous l'avez peut-être noté, c'est aujourd'hui notre 45^{ème} assemblée générale, et contre vents et marées, nous sommes toujours là, par la volonté de nous tous, par la volonté de vous tous. Cela n'empêche pas de s'interroger sur l'ensemble des évolutions institutionnelles et territoriales. Nous avons déjà étudié les possibilités d'évolution de l'association il y a quelques années, sans aller vraiment jusqu'au bout de la réflexion. Mais il faut à mon sens relancer les débats sur l'adaptation de nos statuts, voire sur l'évolution juridique de notre association vers un autre type de structure. Ce n'est pas à vous que j'apprendrai qu'un homard ne peut grandir sans effectuer sa mue. Et nous, si nous ne voulons pas finir dans la gamelle de tous ceux qui nous considèrent comme des éléments perturbateurs du paysage institutionnel et administratif qui fait la splendeur de notre République, nous ne devons pas nous interdire de nous affirmer davantage et de réfléchir à tout ce qui pourrait conforter notre rôle.

Aucune modification n'a pour l'heure été proposée ni discutée, par contre la décision a été prise d'engager une réflexion conduisant à nous éclairer sur :

- *les améliorations statutaires pouvant être proposées*
- *les structures juridiques pouvant permettre un meilleur accomplissement de nos missions.*

Le souhait que je formule en priorité est que soit préservé cet esprit de partage et de respect des situations particulières des îles mais aussi de mise en commun tant des difficultés que des solutions. »

- ✓ Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

II – PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2014

(cf documents remis en séance)

Ils sont présentés par M. P. LE GUELLAUT, expert-comptable :

- Le compte d'exploitation 2014

Le total des produits s'élève à 373 312 € suivant la répartition suivante : 80 % de subventions (Régions, Départements, ADEME) et 20 % de quote-part des communes insulaires.



Les charges s'établissent à 303 154 € et sont en légère diminution par rapport à 2013 (340 211 €). Les frais de gestion sont stables avec cependant des variations au niveau de certains postes, et notamment des frais de prestation. Les impôts et taxes sont en nette diminution du fait d'un abattement exceptionnel en 2014 sur la taxe sur les salaires. Il en est de même pour les frais de personnel en raison du congé de maternité de la coordinatrice, non remplacée mais compensée par des prestations externes. Les dotations aux amortissements sont stables.

Le compte d'exploitation se solde au 31/12/2014 par un **excédent de 70 158 €**.

- la trésorerie

La trésorerie présente un solde comptable de – 3921 € en raison de la comptabilisation de chèques importants en fin d'exercice non débités au 31/12/2014 et d'un retard important de paiement des subventions acquises, soit 232 547 €. Cependant, l'Association a su gérer sa trésorerie car aucune ligne de crédit n'a été utilisée au cours de l'exercice.

- La situation financière au 31/12/2014

Le bilan est sécurisé à hauteur de 261 096 € et l'on retrouve à l'actif les créances (subventions) à percevoir et au passif, les fonds associatifs pour 154 926 €, les provisions au titre des engagements retraite mis en place en 2013, et les dettes.

- ✓ Après l'intervention du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, l'appréciation des principes comptables et les vérifications spécifiques (informations données dans le rapport moral et autres documents du dossier), les résolutions proposées par le Conseil d'Administration –approbation des comptes, quitus aux administrateurs, affectation du résultat- sont adoptées à l'unanimité.

III – PROGRAMME et BUDGET 2015

Le Président présente le budget en lien avec le programme d'activités 2015 (cf documents au dossier). Il s'équilibre à **452 249 €**.

Les dépenses se caractérisent par une augmentation des frais de personnel en raison de l'embauche de Denis BREDIN, remplaçant temporairement, aux fonctions de direction, Pierre-Philippe JEAN actuellement en invalidité et par la mise en œuvre de nouvelles actions (assistance à maîtrise d'ouvrage notamment) ou d'études (surcoût insulaire, ID'ILES 2...).

Les **recettes** quant à elles restent fortement liées aux contributions des collectivités (Communes, Départements, Régions). Elles sont complétées par des aides liées aux actions et aux partenariats mis en place (Agence de l'Eau, Conservatoire du Littoral, EDF, Fondation « Perspectives »...), par une demande sur la réserve parlementaire du Sénateur du Morbihan, Michel Le Scouarnec, que le Président remercie, et par des fonds associatifs.

- ✓ Mis au vote, le budget est approuvé à l'unanimité.

x

x x



PRESENTATION DE PROJETS

➤ **Etude « ID-ILES 2 » ou « Initiatives et Développement des îles 2 » par Louis BRIGAND de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO)**

Le 1^{er} programme de recherche « ID-ILES » a abouti en juin 2014, après 2 années de collecte d'informations et de rencontres avec les élus et nouveaux entrepreneurs des îles. Tous les travaux ont été synthétisés sur un DVD transmis aux Communes et aux entrepreneurs associés à la démarche et qui regroupe rapport, vidéos, monographies, bases de données, atelier de restitution...

Un prolongement de ce travail et une poursuite de la réflexion sont envisagés aujourd'hui, sur 3 ans, avec d'autres universités et organismes de recherche et grâce à de nombreux partenaires financiers et autres (Fondation de France, AIP, Fonds de dotation « Perspectives, AFIP, Tébéo, Télégramme...»).

Cinq tâches sont définies :

- 1- **L'analyse des flux entre îles et continent** (passagers, marchandises mais aussi bancaires, informatiques, téléphoniques....) avec deux autres recherches associées sur les entreprises très anciennes et les causes d'échecs de certaines entreprises.
- 2- **La place et le rôle des TIC** –Technologies de l'Information et de la Communication- dans le dynamisme économique, les besoins, les connaissances, les appropriations.
- 3- **Une approche de l'outre-mer** et de ses petites îles sur la thématique du néo-entrepreneuriat
- 4- **La transmission, le partage et la communication** à l'aide d'outils permettant d'établir des liens entre la recherche et le développement économique.
Plusieurs actions sont envisagées :
 - . la création de matériel pédagogique à partir d'ID-ILES 1 pour assurer la sensibilisation des scolaires et des populations insulaires,
 - . la mise en place du site internet,
 - .la réalisation d'une émission mensuelle de 26 minutes sur Tébéo sur l'installation de nouveaux entrepreneurs.
- 5- **Assurer le lien avec les partenaires** et communiquer autour du projet : rencontre scientifique, lancement d'une étude sur la valorisation des productions insulaires, intervention à la journée sur l'entrepreneuriat en septembre 2015 à Hoëdic lors du festival des Insulaires, recherche initiatrice sur la ressource en espace sur Sein...

Les résultats permettront d'affiner les connaissances sur cette thématique mais aussi de transférer les informations vers la société civile et de favoriser les interactions entre la recherche et le développement économique qui est l'une des priorités de l'Association.

➤ **Festival des Insulaires 2015 par Sylvie GROC, Présidente de l'Association du Festival des Iles du Ponant**

Après une année sabbatique et de réflexion, la prochaine édition du festival se tiendra à **Hoëdic, les 18,19 et 20 septembre 2015**. L'organiser sur une petite île est un vrai challenge que les élus et les bénévoles s'emploient à relever, avec l'aide des partenaires institutionnels (Conseils Régionaux et Généraux) et privés et la participation d'un maximum d'insulaires.

➤ **Projet de conférence des îles 2015 par Denis BREDIN, Directeur de l'AIP**

Ce projet a germé en marge des négociations du Contrat de Partenariat avec l'Etat et la Région. Les moyens publics étant de plus en plus limités, l'idée est de réunir



l'ensemble des organismes porteurs de politiques publiques qui interviennent déjà sur les îles afin de gagner en efficacité et en synergie et aboutir à un véritable développement durable des territoires insulaires. La Région Pays de la Loire y est favorable mais les Départements ne pourront se positionner qu'après le renouvellement de leurs instances. Par contre, sont également intéressés :

- l'Agence Régionale de santé,
- l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne avec qui un diagnostic des territoires va débuter dès cette année,
- l'ADEME qui accepte de poursuivre sa collaboration,
- Foncier de Bretagne dont la convention actuelle doit être renouvelée,
- le Conservatoire du Littoral,
- les Universités...

Cette conférence des îles qui devrait se tenir fin avril-courant mai permettra d'officialiser le contrat de partenariat Etat / Région Bretagne / AIP et espérons-le Région Pays de la Loire et un contrat multi-partenarial.

x

x x

QUESTIONS ET ALLOCUTIONS

En l'absence de questions, le Président passe la parole aux représentants des collectivités partenaires présents et au représentant de l'Etat.

Mme Chantal SIMON-GUILLOU, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil Général du Finistère, félicite l'AIP pour son projet de conférence des îles permettant de réunir tous les organismes et les financeurs qui œuvrent au développement de ces territoires. Même si le Département du Finistère maintient ses interventions sur les territoires insulaires au travers d'un Plan d'engagement avec les îles, il n'a pas renouvelé son contrat de territoire avec les îles finistériennes et il serait opportun de l'associer à la mise en place du contrat de partenariat Etat-Région. L'année 2015 sera importante à plusieurs titres pour les îles finistériennes : le renouvellement des délégations de service public pour les transports maritime et aérien, la réalisation de 18 millions de travaux dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissements pour l'accessibilité des ports et la réfection déjà commencée de l'estacade de l'île de Batz.

Le Président, **Denis PALLUEL**, précise que les Départements sont des partenaires importants de l'Association et que pour le Finistère, une rencontre a eu lieu récemment avec le chargé de mission responsable du plan d'engagement avec les îles. Il signale également la restitution, en 2014, d'une série de travaux et enquêtes extrêmement intéressants, réalisée par l'Agence de Développement Touristique du Finistère, sur l'attractivité et les capacités d'accueil des îles finistériennes.

Mme Denise GUILLAUME, Vice-Présidente du Conseil Général du Morbihan et Conseillère générale de Groix, remercie, à l'occasion de la fin de son mandat, tous les élus des îles avec qui elle a travaillé depuis 2001. Le Département du Morbihan est un partenaire privilégié de l'AIP car il a sur son territoire le plus grand nombre d'îles et la population insulaire la plus importante. Face aux taux de résidences secondaires qui deviennent inquiétants sur certaines îles (près de 80% à Bréhat), elle souhaite malgré tout que l'énergie déployée par l'Association, avec l'aide de toutes les collectivités partenaires et les réflexions en cours liées au quotidien et à l'économie des îles, comme l'étude ID'ILES, permettent de maintenir une vie « durable » sur les îles avec des services et des entreprises.



M. Eric BOTHOREL, Conseiller général de Bréhat, revient sur les problèmes de transports vers Bréhat évoqués au cours de la réunion. Une concertation étroite avec l'équipe municipale a abouti au maintien d'un service public de marchandises en 2014 et le Conseil Général souhaite poursuivre, au cours de ce 1^{er} semestre 2015, le travail engagé pour la sécurisation des transports de passagers mais aussi de marchandises. Le Département des Côtes d'Armor reste attentif aux travaux de l'AIP et en tant que Président des usages numériques au sein de Mégalis, M. BOTHOREL rappelle l'enjeu du numérique pour les îles, comme élément de développement et d'attractivité pour les entreprises insulaires.

Mme Monique DANION, Conseillère régionale de Bretagne, souligne la particularité de chaque île et rappelle l'importance du prochain Contrat de partenariat avec la Région, l'Etat et ses différents services, et peut-être les Départements : 5,3 millions d'euros seront affectés aux investissements retenus par les communes insulaires qui pourront également prétendre aux enveloppes des Pays. L'étude sur le surcoût insulaire permettra de mieux appréhender les problématiques. Avec l'aide des services de la Région, elle invite les îles et leurs élus à continuer de s'affirmer et d'innover. Le prochain rendez-vous sera celui de la Conférence des îles où l'Etat et la Région présenteront leur collaboration qui a permis d'aboutir au Contrat de partenariat, un contrat unique en Bretagne entre la collectivité régionale et l'Etat.

Mme Claudine GOICHON, Conseillère régionale des Pays de la Loire, précise qu'après le parc éolien offshore acté en 2014 qui, elle l'espère, apportera de nouveaux emplois sur l'île d'Yeu, l'année 2015 devrait être celle de l'arrivée de la fibre optique, indispensable à la diversification et à la création de nouvelles filières. L'île d'Yeu va bénéficier dans le cadre du CPER –Contrat de Plan Etat-Région- voté en février de 500 000 euros de l'Etat et de 800 000 euros de la Région ainsi que d'un contrat spécifique régional renouvelé tous les trois ans. Après avoir dit ses espoirs pour les îles dans le projet de loi de transition énergétique, elle précise qu'elle ne renouvellera pas son mandat régional en fin d'année et remercie l'Association et ses élus en confirmant que le maintien d'habitants et d'emplois sur les îles représente un combat quotidien.

M. Gérard DEROUIN, Secrétaire général de la Préfecture des Côtes d'Armor, excuse le Préfet, Pierre LAMBERT, en poste depuis 3 mois, et ses deux collègues référents de l'Association, MM. les Sous-Préfets de Brest et Lorient. L'Etat est attentif aux projets des territoires insulaires et ils sont largement pris en compte dans les outils tels le CPER avec le FNADT, et la DETR. Même si les élus restent souverains sur leur territoire respectif, l'Etat privilégie de plus en plus les intercommunalités pour la prise en compte des dossiers. Les îles constituent un véritable « levier » environnemental, patrimonial et touristique et doivent rester, grâce à la contractualisation, des territoires de vie à part entière avec des services publics et au public. Il souligne le dynamisme de l'Association et se félicite de la concertation qui a prévalu entre l'Etat et la Région, à la demande partagée du Préfet de Région et du Président du Conseil Régional, et qui va aboutir à un ensemble de mesures pertinentes qui bénéficieront aux territoires insulaires.

Le Président conclut les travaux en remerciant les participants et notamment les Conseillers régionaux et généraux qui ont œuvré pour les îles et dont c'est la dernière mandature ainsi que la municipalité de l'île de Bréhat pour la bonne organisation de cette Assemblée.

xxxxxxxx